

Commune de Saint-
Chef
38890

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ACTES DU MAIRE
(Arrêtés, actes de publication, actes de notification)

N° 03/2017

OBJET : Modification de la régie de recettes diverses pour les services municipaux. Prix de reproduction des documents administratifs

Le Maire de SAINT CHEF,

Vu l'arrêté n°2013/06 du 5 juillet 2013 portant création d'une régie de recettes diverses pour les services municipaux,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du 10 avril 2014 donnant délégation au maire en application de l'article L 2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire

A R R E T E

ARTICLE 1 : modifiant l'article 3 de l'arrêté n°2013/06 du 5 juillet 2013 portant création d'une régie de recettes diverses pour les services municipaux:

« La régie encaisse les produits suivants :

- Redevance d'occupation du domaine publique
- Locations salles, locations matériel manifestations
- Téléalarmes
- Dons divers
- Reproduction des documents administratifs »

ARTICLE 2 : Toutes les dispositions prévues dans l'arrêté initial et ne faisant pas l'objet des modifications mentionnées dans les articles ci-dessus, demeurent applicables.

ARTICLE 3 : Le Maire de Saint Chef et le Comptable Public assignataire de la Trésorerie de Bourgoin Collectivités sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision



Fait à SAINT CHEF, le 13 juin 2017
Le Maire,
Noël ROLLAND

